

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 décembre 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 83 de l'ordre du jour
L'état de droit aux niveaux national et international

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

**Lettres identiques datées du 8 décembre 2011, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la République islamique d'Iran auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les actes de provocation commis clandestinement par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique contre la République islamique d'Iran, qui ont crû en intensité ces derniers mois.

S'inscrivant dans cette tendance, un avion espion sans pilote américain de type RQ-170 immatriculé aux États-Unis a violé l'espace aérien iranien. Il a pénétré de 250 kilomètres à l'intérieur du territoire iranien, jusqu'à la ville de Tabas, dans la région du nord, où il a provoqué une riposte rapide et vigoureuse de la part des forces armées iraniennes.

Il ne s'agit pas là du seul acte d'agression ni de la seule opération clandestine des États-Unis contre l'Iran. Le Gouvernement iranien a vivement protesté par le passé contre des actes semblables et adressé au Gouvernement des États-Unis plusieurs notes, notamment les 29 octobre 2008 et 11 février 2009.

Mon gouvernement souligne que cette violation de l'espace aérien par les États-Unis sans aucune provocation équivaut à un acte d'hostilité contre la République islamique d'Iran et constitue une violation flagrante du droit international, notamment des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement iranien proteste vigoureusement contre ces violations et ces actes d'agression et met en garde contre les effets destructeurs qu'ils auraient s'ils se reproduisaient. Il se réserve le droit légitime de prendre les mesures qui s'imposent pour défendre sa souveraineté nationale.



Mon gouvernement appelle donc à condamner ces actes d'agression et demande que des mesures claires et efficaces soient prises pour mettre un terme à ces opérations dangereuses et illicites, comme l'Organisation en a la responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales, dans le respect de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 83 de son ordre du jour et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mohammad **Khazae**